

Proposition d'expérimentation pour la mise en œuvre des travaux prescrits dans le cadre des PPRT

- **CONTEXTE:** travaux prescrits sur les biens existants aux particuliers (dans la limite des 10% de la valeur vénale du bien)
 - aide de l'État (loi): 40% du coût des travaux en crédit d'impôt.
 - aide industriels & collectivités: base de 50% (principe d'accord volontaire national) du coût des travaux.
 - reste à la charge des propriétaires: base de 10% du coût des travaux (soit maximum 1% de la valeur vénale du bien).

Proposition d'expérimentation pour la mise en œuvre des travaux prescrits dans le cadre des PPRT

- **PROBLEMATIQUE:** financement des travaux prescrits aux riverains, les questions suivantes semblent nécessiter un accompagnement post approbation des PPRT:
 - Pour les riverains:
 - Diagnostic de la nature exacte des travaux à mettre en œuvre
 - Identification d'artisans locaux formés susceptibles de pouvoir mettre en œuvre ces travaux
 - Validation des devis par rapport aux prix du marché et par rapport aux exigences du PPRT
 - Montage des dossiers de subvention ou de crédit d'impôt pour ces travaux auprès des collectivités, des exploitants des sites industriels et de l'Etat
 - Pour les collectivités et industriels: suivi administratif et contrôle des différentes subventions versées ou à verser.

**Proposition d'expérimentation pour la mise en œuvre des travaux
prescrits dans le cadre des PPRT**

- Piste d'accompagnement prometteuse à long terme: engagement des opérateurs logement sur la thématique (pas vocation État)
- Investissement de crédits État DGPR sur 8 sites pilotes en France pour initier et amplifier l'implication des opérateurs logements.
- Identification de 2 sites potentiels en Isère:
 - PPRT de Jarrie
 - PPRT de Roussillon Salaise sur Sanne, (fiche synoptique proposée par DDT38/SPR à CETE NE et DGPR, avec sollicitation mairie Salaise sur Sanne en janvier 2013).

Proposition d'expérimentation pour la mise en œuvre des travaux prescrits dans le cadre des PPRT

- Sollicitation officielle à venir, de DGPR au Préfet de l'Isère. DDT38 et DREAL UT 38 soutiendront les candidatures iséroises dont celle du site du PPRT de Roussillon Salaise sur Sanne
- Objectif: Mise à disposition par la DGPR:
 - Équipes opérateurs logement ou équivalent dans le contexte de la mise en œuvre mesures PPRT sur les biens existants d'habitations particuliers
 - Équipes du réseau scientifique et technique (dont CETE)

En parallèle, comités de pilotage de suivi au niveau départemental.